AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2860
FR0000131757-FS1251

20 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERAMET

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2016, la société de droit italien Intesa SanPaolo S.p.A. (Piazza San Carlo 156, Turin, Italie) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2016, le seuil de 5% du capital de la société ERAMET et détenir 2 094 146 actions représentant autant de droits de vote, soit 7,89% du capital et 4,68% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ERAMET hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 26 550 217 actions représentant autant 44 789 647 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.